

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 26
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1
Nombre de votants : 27
Date de la convocation : 15 septembre 2026
Date d'affichage : 15 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre, à vingt heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HERVÉ GILDAS, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, LE MIGNOT Daniel, KERTUDO Maryline, PICART Olivier, TOUDIC Marie Evelyne, BONIZEC Christel, ESNEU Pacal, LE POUL Christian, L'HOSTIS Florence, CALLENNEC HUET Edith, BRIER Sandrine, TROGOFF Olivier, MARTIN Sébastien, GUEVELOU Laurent, CHARLIER Claire, LEBOURG Alexis, LE BALCH Elise, CRENN Méghane, NICOL Marie-Noëlle, HADJADJE Valérie, CLECH Vincent, BICZO Sylviane, BODEVEUR David, LE GALL Maël, GEFFROY Séverine.

Absent : COUTELLEC Benoit

Procurations : COUTELLEC Benoit à PICART Olivier

Secrétaire de séance : BICZO Sylviane

N°2026/111

Finances
Attribution d'une subvention exceptionnelle
à l'association Bégard VTT Gwerun

L'association « Bégard VTT Gwerun », dont le siège social est situé à Bégard, est une association sportive de VTT orientée vers la pratique de loisir et la compétition.

Neuf vététistes du club ont participé aux Championnats de France FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) de VTT, organisés les 11 et 12 juillet 2026 à Mourmelon-le-Grand (Marne). À cette occasion, deux licenciés ont remporté le titre de champion de France dans leur catégorie. Un autre participant s'est classé à la 4^e place dans sa catégorie, tandis qu'un quatrième a terminé à la 9^e place de sa catégorie.

En raison du coût important de ce déplacement, l'association a sollicité, par courriel en date du 15 juillet 2026, l'attribution d'une aide exceptionnelle de 450 €, correspondant à une participation de 50 € par jeune.

Considérant que par délibération n° 2026/91 du 22 juin 2026, une subvention de fonctionnement de 750 € a déjà été attribuée à cette association ;

Considérant les excellents résultats sportifs obtenus par les licenciés lors des Championnats de France FSGT ;

Considérant le caractère exceptionnel de cette demande ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>27</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>27</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

- **ACCORDE** à l'association « Bégard VTT Gwerun » une subvention exceptionnelle d'un montant de 225 € ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget principal « Ville de Bégard ».

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,
Sylviane BICZO

